



DUREE

2 jours (14 heures)

PUBLIC

Chef d'entreprise, DRH, comptable unique en charge de la gestion du personnel, RAF et DAF

PREREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

Savoir gérer correctement les périodes de suspension

Acquérir les bons réflexes et maîtriser les relations avec la médecine du travail

Mettre en œuvre les procédures adéquates

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques

Participation interactive des stagiaires

EVALUATION

Envoi d'un questionnaire aux participants, 3 semaines avant la formation permettant ainsi

INTERVENANT

Formateur Consultant, spécialiste en Droit du Travail et Gestion Sociale

LIEU

Chez EvryWare ou sur site Client.

Distinguer maladie professionnelle / accident du travail et maladie / accident de droit commun

- Notion d'accident du travail et de maladie professionnelle
- L'accident de trajet
- Les règles spécifiques

La suspension du contrat

- Droits et devoirs de l'employeur et du salarié
- Organiser la contre visite patronale
- Faire face aux absences répétées ou à l'absence prolongée
- Le rôle de la médecine du travail :
 - Demande par le salarié d'une visite de pré-reprise
 - Organisation par l'employeur de la visite de reprise

La reconnaissance de l'inaptitude par le médecin du travail

- Une procédure basée sur la concertation et l'analyse de poste
- La recherche de reclassement
- La procédure applicable en cas de dispense de reclassement émanant de la médecine du travail
- La procédure de licenciement en cas d'impossibilité de reclassement
- Les spécificités liées à la nature du contrat : le salarié inapte est en CDD

L'incidence du classement en invalidité du salarié

Rompre le contrat d'un salarié en arrêt

- La protection spécifique du salarié victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle
- Les clauses de garantie d'emploi et les exigences jurisprudentielles
- Les cas de rupture possible et les procédures à respecter

Les obligations et formalités liées à la rupture du contrat

- La date de la rupture
- Le préavis
- Les indemnités de rupture
- Les documents à remettre ou à transmettre